

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31.12.2019



MOREREAU AUDIT S.A.S.

Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DU GERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31.12.2019

Aux membres,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DU GERS, relatifs à l'exercice clos le 31.12.2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 05.06.2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.01.2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Siège social : 10, Rue Reyer - 31200 TOULOUSE

Capital : 12 500 € - R.C.S. Toulouse 512 097 544

Tél : 05.61.13.84.66 – Télécopie : 05.61.13.40.29 – E-mail : rm.audit@morereau.fr

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Principes comptables :

- Les dispositions du règlement 99-01 du 16.02.1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations ont été respectées.
(annexe page 4)
- Les indemnités de fin de carrière sont partiellement couvertes par un contrat d'assurances et le montant résiduel figure dans les engagements hors bilan.
(annexe page 9)

- Estimations importantes :

- Les subventions à recevoir font l'objet d'une mention spécifique.
(annexe page 7)
- Les congés à payer et les charges s'y rapportant sont correctement appréhendés.
(annexe page 11)
- Les provisions pour risques et charges sont bien relatées.
(annexe page 10)

- Présentation d'ensemble :

- Le tableau de variation des fonds propres inclut le résultat en instance d'affectation.
(bilan page 2)
- Le suivi des fonds dédiés est exposé par nature de programme.
(annexe page 11)
- L'évaluation des contributions volontaires en nature a été servie tant au niveau des produits que des charges.
(compte de résultat page 4 et annexe page 15)

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 05.06.2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

V – INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULOUSE, le 20.06.2020

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



MOREREAU AUDIT S.A.S.
Le Président Robert MOREREAU

COMPTES ANNUELS

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	3 113	3 113		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	3 113	3 113		
		Immobilisations corporelles	Terrains			
			Constructions			
	Inst. techniques, mat.out.industriels		149 436	122 715	26 720	
	Autres immobilisations corporelles					
		Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	149 436	122 715	26 720	
	Immobilisations financières ²⁾	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	5 568		5 568	
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	5 568	5 568	5 568	
	Total I	158 117	125 828	32 288	14 728	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commande				
		Créances ³⁾				
	Créances usagers et comptes rattachés					
	Autres créances	211 288		211 288	272 906	
		TOTAL	211 288	211 288	272 906	
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 154 605		1 154 605	737 134
		Charges constatées d'avance (4)	9 341	9 341	10 830	
		Total II	1 375 236	1 375 236	1 020 872	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	III				
	Primes de remboursement des emprunts	IV				
	Ecart de conversion Actif	V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	1 533 354	125 828	1 407 525	1 035 600	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	43 098	43 098
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	446 664	394 188
	Report à nouveau		-14 367
	Résultat de l'exercice	192 006	66 843
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		681 769	489 762
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	194 202	2 701
	Provisions pour charges	119 685	96 046
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	29 871	181 250
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		343 759	279 997
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 890	51 442
	Dettes fiscales et sociales	220 466	203 046
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 639	11 350
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	120 000		
Total III		381 997	265 840
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		1 407 525	1 035 600
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	381 997	265 840
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		



Compte de résultat

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises Production vendue : Biens Services liés à des financements réglementaires Autres services Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)			
	Production stockée Production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long terme Cotisations Dons Legs et donations Subventions d'exploitation Produits liés à des financements réglementaires Ventes de dons en nature	1 646 283	1 321 796	
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	50 854	75 067	
	Autres produits	916	53	
	Total des produits d'exploitation I	1 698 054	1 396 917	
	Charges d'exploitation	Marchandises Achats Variation de stocks Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks	16 167	39 988
		Autres achats et charges externes (1) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales	159 015 79 087 767 514 320 299	152 002 75 560 719 235 316 625
		Dotations d'exploitation	9 295	12 189
		• sur immobilisations amortissements provisions • sur actif circulant : provisions • pour risques et charges : provisions	217 841	2 985
		Subventions accordées par l'association Autres charges	90 128 255	99
Total des charges d'exploitation II		1 659 605	1 318 685	
Résultat d'exploitation (I-II)		38 449	78 232	
Opér. commun.		Excédents ou déficits transférés III		
		Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers		Produits financiers de participations Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 178	2 526
	Total des produits financiers V	2 178	2 526	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières VI			
Résultat financier (V-VI)		2 178	2 526	
Résultat courant avant impôt (I-II-III-IV+V-VI)		40 627	80 758	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			



MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII		
Résultat exceptionnel (VII-VIII)			
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI	181 250	167 335
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII	29 871	181 250
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	1 881 482	1 566 778
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	1 689 476	1 499 935
	Excédent ou déficit (XIII-XIV) (XIII-XIV)	192 006	66 843
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		24 685	31 710
	Bénévolat		
	Prestations en nature	24 685	31 710
	Dons en nature		
Charges		24 685	31 710
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services	24 685	31 710
	Personnel bénévole		

**Association Mission Locale pour
l'Emploi**

ANNEXE

Exercice clos au 31/12/2019

Ce document contient 15 pages.



Sommaire

1	Faits majeurs de l'exercice	4
1.1	Événements principaux de l'exercice	4
1.2	Événements postérieurs à la clôture	4
1.3	Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables	4
2	Informations relatives au bilan	6
2.1	Bilan actif	6
2.1.1	<i>Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux</i>	6
2.1.2	<i>Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation</i>	6
2.1.3	<i>Immobilisations corporelles. Mouvements principaux</i>	6
2.1.4	<i>Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation</i>	6
2.1.5	<i>Immobilisations financières</i>	6
2.1.6	<i>Créances</i>	7
2.1.7	<i>Produits à recevoir</i>	7
2.1.8	<i>Charges constatées d'avance</i>	8
2.1.9	<i>Produits constatés d'avance</i>	8
2.1.10	<i>Valeurs mobilières de placement</i>	8
2.2	Bilan passif	8
2.2.1	<i>Réserves pour projets associatifs</i>	8
2.2.2	<i>Engagements pris en matière de retraite</i>	9
2.2.3	<i>Report à nouveau avant répartition du résultat</i>	9
2.2.4	<i>Etat des dettes</i>	10
2.2.5	<i>Provisions pour risques et charges</i>	10
2.2.6	<i>Charges à payer</i>	11
2.2.7	<i>Fonds dédiés</i>	11
2.2.8	<i>Produits constatés d'avance</i>	11
3	Informations relatives au compte de résultat	12
3.1	Ventilation de l'effectif moyen	12
3.2	Produits d'exploitation	13
3.3	Résultat exceptionnel	14
3.4	Contributions volontaires	15

4	Autres informations	16
4.1	Information relative à la rémunération des dirigeants.	16
4.2	Information concernant le Droit Individuel à la Formation	16

L'association présente les caractéristiques suivantes :

Total du bilan	1 407 525 €
Subventions	1 646 283 €
Résultat	192 006 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

Néant.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Une crise sanitaire liée au COVID-19 a débuté mi-mars 2020.

Nous n'avons à ce jour pas suffisamment de recul pour en mesurer l'impact réel sur l'exercice 2020. L'ensemble du personnel de la Mission Locale ayant été mis en télé-travail, elle n'a pas eu recours au chômage partiel.

Durant la période de confinement liée à cette crise, aucune nouvelle entrée de jeunes n'a pu être effectuée dans le dispositif Garantie Jeunes. Ceci peut potentiellement avoir un impact sur l'atteinte de l'objectif quantitatif fixé dans la convention d'attribution de la subvention (convention globale avec la CPO) ainsi que sur la provision pour charges calculée en fin d'exercice.

1.3 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

a) Règles et méthodes utilisées

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur, résultant des arrêtés du CRC (Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices.
- b) Il n'a pas été fait application des dispositions relatives à la réforme des actifs, l'impact sur les comptes ayant été jugé peu significatif.
- c) Sur l'exercice 2018, l'ensemble des prestations financières par l'état, les collectivités ont été comptabilisées en subventions. Elles figuraient en prestations sur l'exercice 2016.

- d) Sur l'exercice 2018, conformément à la position de la commission des études comptables de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, la subvention Garantie Jeunes (Etat – Direccte), pour la partie relative à l'objectif quantitatif, avait été portée en produits en fonction du nombre de mois d'accompagnements de jeunes ayant signé une convention.

Pour la partie qualitative en l'absence de la levée certaine des conditions suspensives, aucun produit n'avait été constaté par mesure de prudence.

A partir de l'exercice 2019, les modalités de financement du dispositif Garantie Jeunes ont été modifiées. L'Etat a en effet décidé de globaliser dans une enveloppe unique les financements versés au titre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) et les financements versés au titre de la Garantie Jeunes. L'Etat a ainsi indiqué que la GJ étant intégrée dans la CPO annuelle, il n'y avait plus lieu de constater des fonds dédiés. Cette nouvelle convention contenant une condition résolutoire et non une condition suspensive, la totalité du financement peut être inscrite en produits conformément au règlement CRC 99-01.

Il est par ailleurs précisé qu'en cas d'interruption de la GJ décidée par le gouvernement, aucun versement ne sera effectué par l'Etat les années suivantes pour couvrir le financement des fins de parcours des jeunes. Ainsi pour l'exercice 2019, une provision pour charges a été enregistrée à hauteur du coût d'accompagnement en 2020 pour les jeunes entrés dans le dispositif en 2019.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 *Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux*

Aucun mouvement en 2019.

2.1.2 *Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation*

Linéaire sur 3 ans.

2.1.3 *Immobilisations corporelles. Mouvements principaux*

- Achat Ordinateurs : 26 856 €.

2.1.4 *Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 4 ans
Matériel de bureau et informatique d'occasion	Linéaire	1 à 2 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Les investissements relatifs au service « Garantie Jeune » ont été amortis sur 3 ans dans la mesure où la durée prévisionnelle de ce dispositif est de 3 ans.

2.1.5 *Immobilisations financières*

Type d'immobilisations	Valeur à l'actif
Prêts CILEO à 20 ans sur salaires 1999 à 2004	5 568.00 €

2.1.6 Créances

Créances	Montant brut	Liquidités	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 568 €		5 568 €
Produits à recevoir	5 429 €	5 429 €	
Créances clients et comptes rattachés			
Subventions à recevoir	193 380 €	193 380 €	
Autres (excédent taxe sur les salaires)	8 709 €	8 709 €	
Fournisseurs d'expl. débiteurs	3 771 €	3 771 €	
Charges constatées d'avance	9 341 €	9 341 €	
Total	226 198 €	220 630 €	5 568 €

2.1.7 Produits à recevoir

	2018	2019
Subventions de fonctionnement à recevoir	260 978 €	193 380 €
IJ / Remboursements de formations		5 429 €
Intérêts courus à recevoir	362 €	
Etat – Taxe sur les salaires	11 644 €	8 709 €
Titres restaurants	284 €	
Fournisseurs débiteurs		
Total	273 268 €	207 518 €

Ce sont des produits d'exploitation pour 207 518 €.

2.1.8 Charges constatées d'avance

Ce sont toutes des charges d'exploitation :

	2018	2019
Abonnement téléphone et fax comptabilisés d'avance	77 €	105 €
Abonnements et documentations comptabilisés d'avance	992 €	/
Matériel livré d'avance	/	885 €
Maintenance et contrats entretien comptabilisés d'avance	14 €	/
Assurance comptabilisée d'avance	3 355 €	/
Tickets restaurant 2019 achetés d'avance	6 392 €	8 352 €
Total	10 830 €	9 342 €

2.1.9 Produits constatés d'avance

La moitié de la subvention relative au PIC INVISIBLES d'un montant de 240 000 € a été neutralisée. En effet la convention a une durée de 24 mois, seuls 120 000 € sont donc rattachés à l'exercice 2019.

2.1.10 Valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement au 31/12/2019.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Réserves pour projets associatifs

Intitulé des Projets	Montant début exercice	Diminution de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Montant fin exercice
Charges de personnel	30 197 €			30 197 €
Investissements	26 966 €			26 966 €
Financement prêt CILEO	5 568 €			5 568 €
Evaluation	9 147 €			9 147 €
Fonds de roulement	189 695 €			189 695 €
Autres projets associatifs	132 616 €		52 476 €	185 092 €
Total	394 189 €		52 476 €	446 665 €

2.2.2 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite a été estimé par la CNP/Anticipa à 144 113 € au 31/12/2019, soit un montant de l'ordre de 216 170 € charges sociales et fiscales incluses (avec un taux de charges de 50 %).

Cette estimation tient compte des modalités de la convention collective applicable aux Missions Locales depuis 2001, et constitue une simulation avec départ à la retraite des salariés à l'âge de 62 ans.

Un fonds externalisé auprès d'Anticipa (CNP) a été constitué au cours des exercices précédents. Il est valorisé à 96 863 € au 31/12/2019.

L'association a pratiqué une provision de 119 306 € pour couvrir le complément de charges (dont une dotation de 23 639 € sur l'exercice 2019).

Ainsi entre les versements à Anticipa (96 863 €) et la provision totale de 119 306 € figurant au passif du bilan au 31/12/2019, le risque « engagements pris en matière de retraite » est entièrement couvert.

2.2.3 Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financiers destinées : - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
Report à nouveau débiteur		
Solde	/	/

2.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseuses et comptes rattachés	33 890 €	33 890 €		
Dettes fiscales et sociales	220 466 €	220 466 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 639 €	7 639 €		
Produits constatés d'avances	120 000 €	120 000 €		
TOTAL	381 995 €	381 995 €		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				

2.2.5 Provisions pour risques et charges

	Provision au 01/01/2019	Dotations provision 2019	Reprise provision en 2019	Provision au 31/12/2019
Provision œuvres sociales	379 €			379 €
Provision Taxe d'habitation	2 701 €		2 701 €	/
Provision charges GJ		194 202 €		194 202 €
Sous – Total Prov. pour Risques et Charges	3 080 €	194 202 €	2 701 €	194 581 €
Provision pour IDR	95 667 €	23 639 €		119 306 €
Total	98 747 €	217 841 €	2 701 €	313 887 €

2.2.6 Charges à payer

Ce sont des charges d'exploitation pour 125 465 € en 2019 dont le détail est le suivant :

	2018	2019
Fournisseurs factures, non parvenues	9 185 €	6 974 €
Indemnités stagiaires à payer	/	
Congés payés + charges sociales fiscale correspondantes	111 386 €	118 953 €
Organismes sociaux		13 684 €
Total	120 571 €	139 611 €

Il n'y a pas de charges financières dues au 31/12/2019.

2.2.7 Fonds dédiés

	Fonds dédiés au 01/01/2019	Engagements à réaliser sur subventions attribuées en 2019	Report des ress. non utilisées sur subv. attribuées ant.	Fonds dédiés au 31/12/2019
Garantie jeunes	171 520 €		171 520 €	/
ARS	9 730 €		9 730 €	/
Pics Invisibles		29 872 €		29 872 €
Total	181 250 €	29 872 €	181 250 €	29 872 €

2.2.8 Produits constatés d'avance

Cf. point 2.1.9

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation de l'effectif moyen

1 Directrice	EQTP	1
1 Directeur adjoint	EQTP	1
13 Conseillers	EQTP	14
3 Conseillères chargées de projet	EQTP	3
3 Chargées d'accueil / Ass. Administratives	EQTP	3
2 Assistantes de gestion	EQTP	2
		<hr/>
	EQTP	24

L'effectif représente en 2019 : 24 ETP.

A cet effectif il faut ajouter :

- 1 conseiller mis à disposition par Pôle Emploi : 0.08 ETP

Avec ces mises à disposition, l'effectif moyen de la Mission Locale est de 24.08 ETP.

3.2 Produits d'exploitation

	31/12/2018	31/12/2019
Subventions d'exploitation		
Direccte Fonctionnement	482 722 €	814 867 €
ARS	15 000 €	15 000 €
Alternance	/	
Conseil Régional fonctionnement	129 717 €	128 003 €
Subvention Conseil Général	107 000 €	107 000 €
Subvention commune d'Auch	27 000 €	28 000 €
Subventions autres communes	22 610 €	23 629 €
Pôle Emploi PAP	55 384 €	98 873 €
Pics Invisibles		120 000 €
Garantie Jeunes	461 969 €	290 662 €
Parrainage direccte	5 490 €	4 880 €
FAJ	14 905 €	15 370 €
Total	1 321 796 €	1 646 284 €

	31/12/2018	31/12/2019
Reprises sur amortiss. Prov. et transf. Charges		
Repr. provision. dépréciation créances		
Reprise provision risques et charges	27 223 €	2 701 €
Remboursement assurances	/	/
Remboursement PROMOFAP	11 591 €	4 104 €
Remboursement I.J.	19 395 €	25 330 €
Remboursement VAUBAN HUMANIS	/	/
Remboursement ASP-CUI	3 061 €	6 015 €
Remboursement tickets resto	11 584 €	12 656 €
Remboursement Pole Emploi	2 000 €	/
Frais de personnel	215 €	48 €
Total	75 068 €	50 854 €
Autres produits		
Autres produits gestion courante	53 €	916 €
Produits gestion cour. /exercice antérieur	/	
Total	1 396 917 €	1 698 054 €

3.3 Résultat exceptionnel

Néant.



3.4 Contributions volontaires

Les contributions volontaires ont été valorisées sur la base des informations communiquées par le Conseil Départemental (pour la mise à disposition des locaux et de la femme de ménage). Le détail du Conseil Départemental est le suivant :

□ **Prix du loyer :**

Valeur locative à retenir pour 2019
après révision en fonction de l'évolution
de l'indice du coût de la construction + 3,41 %) **15 828,05 €**

□ **Charges locatives** (variations INSEE):

Gaz : (consommation réelle) :	2 107,98 €
Electricité : (consommation réelle) :	1 654,55 €
Eau (consommation réelle) :	185,11 €
Personnel (femme de ménage) : sans objet, pris en charge par MLE	-
Produits d'entretien : sans objet, pris en charge par MLE	-
Entretien chaufferie :	684,38 €
Redevance Spéciale Ordures Ménagères :	363,00 €
Travaux de réparation :	0,00 €
Contrôles périodiques :	112,66 €
Fournitures matériaux :	0,00 €

TOTAL

20 935,73 €

Valorisation ETP pôle emploi : 3 750 €

4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants.

Aucune rémunération n'est attribuée aux dirigeants de l'Association.

4.2 Information concernant le Droit Individuel à la Formation

Le DIF n'est plus géré par la Mission Locale depuis le 01/01/2015 conformément aux dispositions légales.

RAPPORT DE GESTION



MISSION LOCALE POUR L' EMPLOI DU GERS

RAPPORT DE GESTION 2019



7 RUE ARAGO 32000 AUCH



LE PUBLIC ACCUEILLI ET SUIVI EN 2019

LES JEUNES EN CONTACT EN 2019

3 107 jeunes ont été en contact avec la Mission locale en 2019.
2 440 jeunes sont dits « accompagnés »

Typologie des jeunes accompagnés

48% sont des femmes pour **52%** d'hommes.
8.6% sont mineurs, **51.1%** ont entre 18 et 21 ans et **40.3%** ont entre 22 et 25 ans révolus.
34.5% ont un niveau égal ou supérieur au niveau Bac.
24.8% ont un niveau 5 ou 4 non validé.
40.7% ont au plus un niveau 5 non validé.

Cet accompagnement a généré **23 865 entretiens** avec les jeunes, soit près de 10 entretiens par jeune.

LES ENTREES DANS LES MESURES EMPLOI-FORMATION- ALTERNANCE

En 2019, il y a eu **2 507** entrées sur des mesures.
+ **2 093** mesures emploi dont **147** mesures alternance
+ **361** mesures formation

Les différents CDI et CDD de plus de 6 mois représentent 23% des mesures Emploi. (Hors alternance)
Les contrats en alternance représentent 7% des mesures emploi.

LES PMSMP

567 PMSMP ont été mises en place.

L'ACCOMPAGNEMENT : MESURES ET PROGRAMMES

LES EMPLOIS D'AVENIR

L'arrêt des entrées dans le programme Emploi d'Avenir ne signifie pas la fin du programme.
Les emplois d'avenir sont conclus pour une majorité d'entre eux pour 3 ans.
Au 01 Janvier 2019, **103** jeunes étaient encore dans le programme.

Les sorties du dispositif

Un pilotage mensuel en interne a été mis en œuvre pour le suivi des sorties de programme afin qu'à chaque jeune soit systématiquement proposé un accompagnement individuel et un suivi à 1, 3 et 6 mois, après la sortie en EAV.

En 2019, 68.3% des jeunes sont en sorties positives 6 mois après la sortie.

Le PACEA et La Garantie Jeunes

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales.
Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification et à la volonté des jeunes « d'arrêter de les mettre dans des cases ».
La généralisation de la Garantie jeunes, un accompagnement intensif et collectif d'une durée de douze mois, constitue une modalité spécifique du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.
Il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.

Avant toute entrée en PACEA ou toute orientation vers un partenaire, **un diagnostic initial réalisé entre le conseiller et le jeune**, permet d'identifier la situation, les demandes, les besoins ou les attentes du jeune ainsi que les compétences acquises. Les conclusions de ce diagnostic initial, engagé avant toute orientation vers le PACEA, ont vocation à s'enrichir pendant toute la durée du parcours du jeune en PACEA grâce aux actions mobilisées par le conseiller et ses partenaires.

Le PACEA peut ouvrir droit à une allocation financière, en fonction de la situation et des besoins de l'intéressé. **Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement.**

Elle est versée pendant les périodes durant lesquelles le bénéficiaire ne perçoit ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

LES JEUNES ENTRES DANS LE PROGRAMME

781 jeunes sont entrés dans le dispositif en 2019. 996 jeunes sont dans le dispositif au 31 Décembre 2019.

- 56% sont des hommes pour 44% de femmes
- 16.8% sont mineurs
- 60.9% ont entre 18 et 21 ans
- 22.3% ont entre 22 et 25 ans
- 53.1% des jeunes ont un niveau infra 5
- 32 jeunes sont issus du QPV du Garros

En 2019 : **150 375 €** d'allocations ont été attribués aux jeunes.

LA GARANTIE JEUNES

En 2019, 336 jeunes sont entrés dans le dispositif sur 28 promotions.

Quelques éléments de bilan :

- 1 308 jeunes accueillis depuis 2015
- 101 promotions réalisées dont 28 promotions en 2019
- Une moyenne de 12 participants par promotion

Notre réseau d'entreprises s'est étoffé et s'est surtout qualifié. Les entreprises participent de façon plus efficiente lors des stages d'immersion à l'évaluation des compétences sociales, des savoir-être et les savoir-faire des jeunes.

LE RSA

Dans le cadre d'une convention signée entre le Conseil Départemental et la Mission Locale du Gers en juillet 2019, nous devenons structure référente dans le cadre de l'accompagnement au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans. Chacune des 6 MDS (Maison des Solidarités) se réunit une fois par mois en commission afin de définir la structure référente des nouveaux bénéficiaires du RSA.

Les jeunes de - de 26 ans en dynamique d'insertion professionnelle sont orientés vers la mission locale. Ces jeunes sont pour certains connus, pour d'autres non.

En fonction du territoire, un(e) conseiller(ère) référent(e) est nommé (e) et convoque dans un délai de 15 jours le ou la jeune afin de lui présenter le cadre de l'accompagnement dont il (elle) va bénéficier.

Le PACEA signé entre le jeune et la mission locale contractualise l'accompagnement RSA et sert de contrat d'insertion. Une copie du PACEA est ensuite envoyée au Conseil Départemental

La période entre l'orientation d'un jeune vers la mission locale et son entrée effective sur le PACEA / RSA peut prendre plusieurs semaines. Dans le cadre de l'accompagnement mis en place, une phase de diagnostic et de formalisation du cadre de l'accompagnement est nécessaire. En cas d'absences non justifiées, des courriers de relances sont envoyés avec accusé de réception. Au bout de relances (3 rdv non honorés), le Conseil départemental est informé via une fiche de liaison spécifique (EPP) et peut ainsi décider de déclencher une procédure de sanction.

Entre le 12 juillet et le 31 décembre 2019 :

47 jeunes ont été orientés.

15 sont entrées en accompagnement RSA (formalisé par le PACEA)

13 Fiches EPP ont été envoyées au Conseil Départemental, pour non présentation aux entretiens, déménagement, emploi durable... et deux ont donné lieu à des procédures de sanction de la part du conseil départemental.

19 sont en cours de Diagnostic.

LA FORMATION

Les conseillers de la mission locale informent sur les métiers, l'offre de formation professionnelle et les modalités d'accès. Ils construisent avec les jeunes un projet professionnel, en évaluant leur situation, leurs acquis personnels, scolaires et professionnels et l'environnement économique. Ils assurent le positionnement des jeunes sur les actions de formation et accompagnent les parcours. Ils aident si besoin à activer le compte personnel de formation, CPF.

338 entrées en formation ont été réalisées.

Si l'on compare avec l'ensemble des missions locales d'Occitanie, un peu plus de 16% des jeunes accompagnés par la Mission Locale du Gers ont bénéficié d'une action de formation, contre 18.5% à l'échelle régionale, ce qui reste un bon taux malgré une offre moins diversifiée (pas de centre AFPA) qu'en milieu urbain et des problèmes de mobilité.

FORMATIONS CONSEIL REGIONAL

217 jeunes sont entrés en formation avec un financement du Conseil Régional. Ils ont bénéficié de **233 entrées**. On constate une **baisse de 21.1 %** du nombre de situation formation Conseil Régional par rapport à 2018 (275).

L'ALTERNANCE A LA MISSION LOCALE DU GERS

DES ATELIERS HEBDOMADAIRES DEDIES A L'ALTERNANCE DANS LES LOCAUX DE LA MISSION LOCALE

Du mois de mai au mois de novembre, tous les mardis, la Mission Locale propose dans ses locaux des ateliers d'accompagnement à la recherche de contrats d'apprentissage pour des jeunes souhaitant réaliser un projet apprentissage. Dans ces ateliers, tous les projets sont étudiés quel que soit le niveau du diplôme et quel que soit le secteur professionnel souhaité.

25 ateliers ont été proposés aux jeunes

DES ATELIERS DELOCALISES SUR LE DEPARTEMENT

Ils ont concerné les territoires de Nogaro, Condom, Fleurance, L'Isle-Jourdain.

Les jeunes positionnés sur les ateliers délocalisés ont continué à être suivi tout au long de la saison par le pôle ressource à distance basé sur Auch et par le conseiller de territoire.

45 jeunes ont participé (13 contrats d'apprentissage signés, 2 retours en formation initiale, 6 CDD, 2 CDI, 1 contrat aidé).

DES ACTIONS COLLECTIVES PARTENARIALES

→ **PARTENARIAT AVEC LA POSTE, Le centre de formation ALTERNANCE GARONNE :**

6 contrats apprentissages ont été réalisés.

→ **UN PARTENARIAT RAPPROCHE AVEC L'ECOLE DES METIERS DE PAVIE :**

Mise à disposition de bus au départ de permanences Mission Locale pour visiter le CFA de Pavie : Départs de Fleurance, de l'Isle Jourdain, de Condom mais également de la Mission rue Arago Auch et le l'antenne du Garros.

28 jeunes ont participé à ces rencontres.

DES PROGRAMMES FINANCES PAR LE CONSEIL REGIONAL

- **Le dispositif « Objectif apprentissage »** est financé par le Conseil Régional et est mis en œuvre par L'Ecole des métiers de Pavie. Ce dispositif s'adresse en priorité à des jeunes non titulaires d'un diplôme professionnel. Pôle emploi, Cap Emploi, et la Mission Locale sont prescripteurs.

24 jeunes ont intégré le dispositif, une dizaine de contrats d'apprentissage ont été signés

PLATEFORME DE SUIVI ET D'APPUI AUX DECROCHEURS

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont le mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes mis en place en 2011.

Dans notre département, ces rencontres sont organisées et animées par les CIO.

Elle se tiennent une fois par mois dans chacun des CIO d'Auch et de Condom.

Partenaires : la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, le CFA Agricole Beaulieu-Lavacant, le CFA de Pavie, Pôle Emploi et la Mission Locale du Gers.

A partir du mois de septembre, suite à une évolution des plates-formes, l'animation et le fonctionnement change. Cette instance est co-animée par la Région/CIO les membres incontournables des PSAD sont : La Région, le CIO, la Mission Locale et la MLDS.

Cette nouvelle instance à 3 niveaux d'intervention :

- 1) L'Orientation : Recherche de la solution idéale pour le décrocheur
- 2) Le suivi : Suivi de la situation du décrocheur
- 3) L'Animation/ l'Outillage : Animations et outillage des acteurs

En 2019 il y a eu : 4 PSAD dont une élargie ainsi que 7 réunions « Entretiens Partagés » à Auch et 8 réunions « Entretiens Partagés » à Condom. Les membres des Entretiens partagés sont : Le CIO, la Mission Locale et la MLDS. Sur les 53 jeunes reçus sur ces Entretiens Partagés, 22 ont été orientés vers notre structure, soit 41,5%.

DEVELOPPEMENT D' ACTIONS POUR FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI

PARTENARIAT Pôle Emploi/MISSION LOCALE : LE PPAE

La convention locale décline le cadre d'intervention dans une logique de concertation et de complémentarité pour une offre de service partenariale.

En outre, dans le cadre de la co-traitance, la Mission Locale du Gers met en œuvre des Projets Personnalisés d'Accès à l'Emploi pour des jeunes demandeurs d'emploi dont l'accès ou le retour à l'emploi va de pair avec la résolution de diverses difficultés sociales, personnelles ou de santé qui nécessitent un accompagnement personnalisé.

299 jeunes ont intégré ce programme, de janvier à décembre 2019, pour un objectif prévu entre 260 et 330 jeunes.

LE RESEAU DE PARRAINAGE

La Mission Locale anime un réseau de parrains, personnes ressources qui apportent aux jeunes leur expertise, leur expérience professionnelle et leur soutien dans la construction de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les parrains et marraines de la Mission Locale sont originaires de 2 réseaux différents :

- Le réseau des retraités de PRO BTP, réseau partenaire de la Mission Locale depuis 2007.
 - Le réseau des parrains de l'association EGGE (Entente Générations pour l'Emploi et l'Entreprise), partenariat mis en place cette année.
- **Objectif premier** : répondre aux besoins des jeunes, spécifiques à chaque étape de leur parcours d'insertion.

18 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2019, dont **3** issus du QPV Garros.

LES ATELIERS DE PREPARATION AUX CONCOURS SANITAIRES ET SOCIAUX

La mission locale propose un accompagnement à la préparation orale des concours sanitaires et sociaux (auxiliaire de puériculture, aide-soignant, accompagnant éducatif et social, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, infirmier, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants).

En 2019, **27** personnes ont été accompagnées.

Parcoursup :

Avec le changement de politique d'accès aux formations sanitaires et sociales de niveau 4 (infirmier, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé), nous avons accompagné 4 personnes dans le cadre des ateliers.

Au total **14 personnes ont été accompagnées** dans la constitution du dossier Parcoursup, en atelier, mais aussi dans le cadre des entretiens de suivi individuels.

LE PIC

« REPERER ET MOBILISER LES PUBLICS INVISIBLES ET EN PRIORITE LES PLUS JEUNES D'ENTRE EUX »

Le repérage des jeunes NEET (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) constitue une priorité européenne. Au plan national, c'est un enjeu décisif du plan d'investissement dans les compétences, au titre de l'initiative 12, visant à prendre contact et à remobiliser ces jeunes « invisibles » de 16-29 ans issus des QPV et zones rurales, en situation de handicap. Par Invisible on entend :

- Des personnes non inscrites au Service Public de l'Emploi (SPE) ;
- Des personnes très éloignées de l'emploi « hors radars » des institutions publiques.

Dans ce cadre, le **consortium Gersois** " Repérer – Mobiliser les publics jeunes « invisibles » " composé de **5 structures** : **La Mission Locale pour l'emploi du Gers en qualité de chef de file**, de la Ligue de l'Enseignement du Gers, du GIP Gers Solidaire, de l'association AG2I et de la régie de quartier du Garros, a répondu à cet appel à projet. Le 1er octobre 2019, le comité régional de sélection de la DIRECCTE a permis de retenir la Mission Locale pour l'emploi du Gers comme le porteur de ce projet sur le département du Gers.

Le consortium propose de renouveler les approches pour aller vers les publics en rupture de confiance et qui ne fréquentent plus les institutions :

- **Repérer** : Optimiser les coopérations partenariales, repérer les jeunes sur le Gers
- **Mobiliser** : Donner envie, découvrir, prendre confiance en soi
- **Sécuriser les parcours** : Accompagner tout au long des parcours

Le projet se déroulera sur **2 ans**. Les objectifs quantitatifs de ce projet sont les suivants : **300 jeunes devront être repérés et 150 jeunes devront être mobilisés.**

LES FORUMS

La Mission locale a participé à 4 forums en 2019 :

- FORUM DE L'EMPLOI LOCAL à RISCLE LE 19 Mars 2019
- FORUM DE RECRUTEMENT DE FLEURANCE LE 21 Mars 2019
- 3^{ème} EDITION DU SALON TAF (Travail-Avenir-Formation) de la Région sur le Gers à AUCH Le 10 Avril 2019
- FORUM DE L'EMPLOI DE GIMONT LE 04 Octobre 2019. Ce forum a été mis en place en 2011, dans le cadre des rencontres aéronautiques et spatiales de Gimont.

CONTRAT DE VILLE – QUARTIER DU GRAND GARROS

Dans le cadre du SPE, la Mission Locale participe au suivi des demandeurs d'emploi.

114 jeunes accompagnés par la Mission Locale.

100 mesures emploi ou formation.

68 jeunes entrés sur un dispositif d'accompagnement renforcé.

35 stages PMSMP.

ACTIONS RELATIVES A LA CITOYENNETE, AU LOGEMENT, AUX PROJETS DES JEUNES, A LA SANTE ET LA PRECARITE

RESEAULEMENT EGALITE 2019

La mission locale est signataire de la Charte « réseaulument égalité » dans le Gers et développe dans ce cadre des actions de sensibilisation aux questions d'égalité homme femme et de lutte contre les discriminations.

En 2019, 4 **ateliers égalité homme/femme** ont été mis en place :

- 2 à Auch, 1 à Mirande et 1 à Nogaro.

Au total, **35 jeunes** ont assisté à ces ateliers.

Dans le cadre du Grenelle sur les violences conjugales entre septembre et novembre 2019, la mission locale a participé aux différentes rencontres organisées et a mis l'accent sur des ateliers de sensibilisation aux problématiques de violences conjugales. Une conseillère a également suivi la journée de sensibilisation proposée le Lundi 18 Novembre 2019 par le CISPD Grand Auch cœur de Gascogne et animé par le CIDFF sur le thème suivant : « Les violences au sein du couple ».

LES APPARTEMENTS RELAIS

Les appartements relais sont mis à disposition pour une durée de 2 à 6 mois, permettant le suivi dans l'emploi, une aide éducative budgétaire et la préparation de la sortie du dispositif.

En 2019, 4 appartements ont été mis à disposition des jeunes.

9 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Ce Fonds vise l'aide aux jeunes de 16 à 25 ans, français ou étrangers, en situation de séjour régulier en France, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Ces aides sont destinées à favoriser une démarche d'insertion.

374 demandes soit une hausse de 2.1% en 2019.

58 675 € ont été attribués.

ACTION MANGER BOUGER : AGIR POUR L'AVENIR

Actions de promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique auprès des jeunes accompagnés par la Mission locale du Gers

En réponse à des appels d'offre de L'ARS depuis 2012, la Mission Locale du Gers met en place des actions de prévention. Mise en œuvre de l'action en 2019.

Le projet s'est décliné selon trois types d'actions.

- **6 informations collectives (66 jeunes)** sur l'alimentation équilibrée et les bienfaits du sport dans le cadre de la Garantie Jeunes
- **25 séances d'activités sportives (196 participants) Sport hebdomadaire** en partenariat avec le CDOS et des associations sportives
- **8 ateliers nutrition équilibrée et petits budgets avec une diététicienne (66 jeunes).**

ACTION DE PREVENTION SANTE CPAM

Accès aux droits :

Ouverture / vérification des droits Ouverture des droits des jeunes
Informations, désignation d'un médecin traitant

Accès aux soins des jeunes :

Examen de santé complet qui prévoit un examen médical personnalisé avec un professionnel de santé, plusieurs examens de dépistage adaptés à chaque jeune, analyses, examen de la vue et de l'audition.

Selon les difficultés repérées, un suivi social et une orientation vers un médecin spécialiste peuvent être proposés.

En 2019, **203 jeunes** ont bénéficié d'un bilan de santé. (217 en 2018)

FONDS DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN ET D'INITIATIVE DES JEUNES

Le Conseil Départemental du Gers, l'Etat (DDCSPP), la Caisse d'Allocations Familiales du Gers et la Mission Locale mettent en œuvre un dispositif départemental d'aide aux jeunes porteurs de projets.

L'objectif de ce fonds est d'aider au développement, au soutien de l'initiative des jeunes dans tous les domaines qui les concernent et à faciliter la mise en œuvre de projets innovants et d'utilité sociale.

En 2019, le Jury s'est réuni **3 fois** et a procédé à l'audition de **5 projets**.

Le montant des aides attribuées est de **5 540 €**.

Les cadres d'intervention et orientations 2020

Les cadres d'intervention et orientations 2020

ETAT

Le financement de l'Etat prend en compte l'ensemble de l'offre de services de la Mission locale dans une logique de cohérence et de complémentarité de l'action publique en faveur des jeunes confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle et sociale. Le nouveau cadre d'intervention de la Mission Locale est entré en vigueur en 2019 avec la mise en place d'une nouvelle CPO 2019-2022. L'année 2019 était une année transitoire vers la globalisation des crédits de l'ancienne CPO classique et ceux de la Garantie Jeunes. En 2020, Le pilotage de la Mission confié à l'Etat porte trois ambitions stratégiques : 1) Le pilotage par l'Etat d'une gouvernance stratégique et opérationnelle en lien avec les acteurs compétents et/ou financeurs des ML ; 2) Le déploiement d'une offre de service avec une double priorité : sa différenciation et sa structuration dans un réseau performant ; 3) La mise en place d'un pilotage de la Mission Locale par la performance, adossée à des indicateurs nationaux et la globalisation des crédits. Le pilotage par la performance introduit de nouveaux principes de financement, en mettant en place une rétribution de la Mission Locale « à la performance et à l'efficacité » avec une part variable de 10 % (ou part performance). L'introduction de ce nouveau cadre implique de revoir également les principes et critères qui régissaient la fixation de la dotation financière des ML jusqu'en 2019 sur la part socle. La part variable permet de rétribuer l'atteinte d'un objectif spécifique que l'Etat assigne à une Mission Locale en comparaison à d'autres Missions Locales « similaires » du territoire national (groupes homogènes). La part socle est basée sur des indicateurs en volume ; ils déterminent les moyens correspondant à l'action globale de chaque Mission Locale. De plus la Mission Locale pour l'Emploi du Gers a été retenue sur l'appel à projets dans le cadre d'un PIC "Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité des plus jeunes d'entre eux" en tant que porteur de projet au sein d'un consortium composé de 5 structures.

CONSEIL REGIONAL

La Région apporte son soutien financier aux Missions Locales d'Occitanie dans le cadre de sa politique régionale en faveur de « l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes ».

POLE EMPLOI

En 2015, l'accord cadre partenarial entre Pôle Emploi et le réseau national des Missions Locales a été formalisé par la mise en œuvre d'une convention, dans un cadre rénové, basé sur la complémentarité et les savoir-faire respectifs dans un projet global de coopération. L'agente mis à disposition par Pôle emploi a réaffecté sa structure à leur demande début 2019 et un avenant financier à la convention a été mis en œuvre en prenant en compte les coûts salariaux permettant le remplacement de la salariée. Un avenant à la convention est conclu pour l'année 2020.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental du Gers et la Mission Locale signent une convention d'objectifs et de prestation de service visant la complémentarité des actions que développe le Conseil Départemental en matière de solidarité. La convention intègre en 2019, l'accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA. Délégation de la gestion du fonds d'aide aux jeunes et du dispositif ID jeunes.

Les grandes orientations sont donc les suivantes :

- Le PACEA.
- La Garantie Jeunes.
- Le PIAL (Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue)
- Le projet de coopération avec Pôle emploi y compris le PPAE.
- L'accompagnement de jeunes RSA
- Le Plan d'Investissement dans les Compétentes "Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité des plus jeunes d'entre eux"
- L'accompagnement des jeunes à la Formation.
- Le Contrat de Ville QPV Grand Garros.
- La mise en œuvre de contrats aidés : CUI PEC.
- La mise en œuvre des Emplois Francs
- Les relations aux entreprises.
- Le développement de l'alternance.
- Les Forums Emploi.
- La semaine de l'Industrie.
- Le Parrainage des jeunes.
- Mobilité des jeunes.
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes.
- Santé des jeunes : Action « Manger, bouger : agir pour l'avenir » ARS.
- Réponses à des appels d'offre dans le cadre du PIC (plan d'investissement dans les compétences)
- Candidature de la ML à la mise en œuvre sur le département du Gers de la boussole des jeunes : Dossier suivi par la DDCSPP

CONVENTIONS

Lors de l'Assemblée Générale, notre Commissaire aux Comptes vous présentera son rapport spécial sur les Conventions visées par l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice ouvert le 01/01/19 et clos le 31/12/19, approuve les comptes annuels dudit exercice ainsi que les rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice de 192 006 €
Comme suit :

- réserve pour projet associatif 192 006 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du budget de l'exercice en cours arrêté à : 1 776 272 €.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités.

Fait à AUCH, le 05 juin 2020

La Présidente déléguée
Madame Hélène ROZIS LE BRETON